

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions publiées au feuilleton du 8 février 2022 par la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue, madame Émilise Lessard-Therrien, à savoir si des démarches seront entreprises afin de permettre l'actualisation de la rémunération de l'exploitant agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et si un échéancier est prévu à cet effet.

Tout d'abord, permettez-moi de préciser quelques éléments d'information concernant le processus qui entoure l'actualisation de la rémunération de l'exploitant agricole. À la demande de La Financière agricole du Québec (FADQ), le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a analysé et présenté différentes approches, y compris la mise à jour de la méthode actuelle, pour évaluer la rémunération de l'exploitant agricole en prenant en compte les aspects liés à la gestion de l'entreprise. Ces résultats ont été communiqués aux dirigeants de la FADQ et ont, par la suite, été soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour analyse.

... 2

N/Réf. : 2022-02-21-019

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

À la lumière de ces résultats, il est apparu que la méthode actuelle de détermination de la rémunération de l'exploitant agricole, déjà mise à jour par le CECPA, est tout à fait comparable aux suggestions faites par le CECPA. L'actualisation prévue à l'ASRA suivra donc cette méthode.

Par ailleurs, les priorités actuelles du gouvernement s'inscrivent notamment dans la poursuite des cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*. À cet égard, le soutien aux investissements, tant ceux des entreprises agricoles que ceux des constituants de chaque filière de production, aura pour effet d'accroître la compétitivité des entreprises et de créer de la valeur ajoutée. Ce faisant, les entreprises bioalimentaires contribueront à soutenir le développement et la diversification du secteur et à mettre en valeur les potentiels de chacun des territoires.

En terminant, notre position sur l'actualisation de la rémunération de l'exploitant agricole, tout comme nos priorités gouvernementales, a été partagée officiellement avec diverses associations régionales de l'UPA et réitérée lors du dernier congrès de l'UPA.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'André Lamontagne'.

André Lamontagne